

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**L'an deux mille vingt trois****le : Huit Juin****Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,****Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2023****PRESENTS : MM MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, BRUNO Sébastien.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	15
votants	22

Absents ayant donné pouvoir :

**Monsieur MATTON François à Madame MARTIN Agnès,
Monsieur SILVE Didier à Monsieur VOTA Serge,
Madame VARINOT Siriane à Madame DIGNAC Elisabeth,
Monsieur MURET Philippe à Madame WANIART Anne Marie,
Madame FUCHS Caroline à Madame VILLETTE Séverine,
Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,
Monsieur HERMELIN Grégory à Monsieur BRUNO Sébastien.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le :
et de la publication sur le site internet
le :**

Absente : Madame PESCH Solène.**Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.****N° 23/44****OBJET : LABELISATION DE LA COMMUNE « TERRE DE JEUX 2024 » ET ACTIVITES DU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR (CDOS du VAR)**

Madame Anne Marie WANIART, Maire, expose :

La France a été officiellement désignée pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un siècle après l'organisation des derniers Jeux olympiques d'été en 1924 en France.

Le service Education Enfance Jeunesse (EEJ) de la commune, pleinement engagé en faveur du sport, souhaite se mobiliser pour valoriser cet évènement planétaire.

Pour ce faire, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques « COJO » a créé le label « Terre de Jeux 2024 » que le service du périscolaire a demandé et obtenu.

Le label Terre de Jeux 2024 permet à toutes les collectivités territoriales qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficier de cette énergie unique et permet au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Parmi les activités proposées par le service EEJ, et en co-organisation avec écoles de Gassin, un cross est, notamment, prévu le 23 juin prochain, cross pour lequel le CDOS met à disposition du matériel.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS n° 23/ 44 DU 8 JUIN 2023 (SUITE)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE des suffrages exprimés** :

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de matériel du CDOS en vue de l'organisation du cross du 23 juin 2023 ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la labélisation de la commune « Terre de Jeux 2024 » et aux activités du Comité Départemental Olympique et Sportif du Var.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 8 Juin 2023

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

